



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 82718

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la consommation de drogues. En effet, 5,6 % des 18-64 ans ont expérimenté la cocaïne en 2014 contre seulement 1,2 % en 1995. Il souhaiterait savoir quelles mesures elle entend prendre à ce sujet.

## Texte de la réponse

La cocaïne est le produit illicite le plus consommé en France après le cannabis : en 2014, son expérimentation concerne 5,6 % des 18-64 ans. L'expérimentation concerne surtout les jeunes adultes (les 26-34 ans notamment) et plus souvent les hommes que les femmes. Si ce produit ne concerne qu'une petite frange de la population, sa diffusion a néanmoins nettement augmenté depuis les années 1990 : la part des 18-64 ans ayant expérimenté la cocaïne est ainsi passée de 0,8 % en 1992 à 5,6 % en 2014. Le nombre d'usagers dans l'année (au moins une fois) est estimé à 450 000 personnes environ. La cocaïne est consommée sous deux formes : le chlorhydrate de cocaïne (poudre consommée le plus souvent par voie nasale en sniff, mais aussi par voie pulmonaire ou injectable) et la forme basée (crack ou free base) fumée, aux effets plus puissants et d'apparition plus rapide. Les effets sur la santé peuvent être des troubles cardiaques, neurologiques, psychiatriques, ainsi que des complications liées aux modes de consommation : le sniff de cocaïne provoque des lésions de la cloison nasale. Les pratiques à risques liées à l'injection et au partage de matériel (pailles pour la cocaïne, pipes pour le crack) peuvent être à l'origine d'infections bactériennes (abcès cutanés locaux, septicémies) ou virales (VIH, hépatite B et surtout hépatite C). L'action du ministère chargé de la santé se situe à plusieurs niveaux alliant la prévention, la prise en charge et la réduction des risques. Chez les jeunes, l'amélioration du repérage des usages à risque et les interventions précoces constituent un enjeu majeur. Les consultations jeunes consommateurs (CJC), anonymes et gratuites, ont vocation à favoriser ce repérage et cette intervention précoces. Le dispositif des CJC a été renforcé : 450 CJC sont désormais disponibles sur le territoire, et ont fait l'objet d'une campagne de communication multimédia diffusée en début d'année 2015. Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017, le dispositif médico-social spécialisé addictologique des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques (CAARUD) a été renforcé. En particulier, des financements ont été alloués pour la création d'équipes mobiles, d'antennes et de consultations avancées, afin d'améliorer le maillage du territoire et d'aller au-devant des usagers. De plus afin de soutenir les professionnels dans leur travail auprès des usagers actifs de cocaïne basée (crack), le ministère chargé de la santé a financé l'élaboration et la diffusion d'un guide (guide sur l'intervention précoce, la prévention et la réduction des risques et des dommages de l'usage de cocaïne basée). Ce guide s'adresse à tous les professionnels du dispositif spécialisé en addictologie, particulièrement les professionnels exerçant dans les CAARUD, les CSAPA, les services hospitaliers spécialisés en addictologie, les CJC, ainsi que les dispositifs de prévention et de réduction des risques en milieu festif. Par ailleurs, les structures de réduction des risques mettent à disposition du matériel spécifiquement dédié aux usagers de crack (kits base/kits crack).

## Données clés

**Auteur** : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription** : Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 82718

**Rubrique** : Drogue

**Ministère interrogé** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [30 juin 2015](#), page 4808

**Réponse publiée au JO le** : [12 janvier 2016](#), page 325